

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Anti-Tâches Nano**

· Code du produit: 11931, 11932, 11933, 11934, 11935, 11936, 11967, 11929

· UFI: 8AR7-U0Q6-M00H-A5HQ

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Imprégnation protectrice

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

· Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbons, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics
Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics
Hydrocarbons, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics
C11-15-Isoalkanes

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbons, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413 EUH066	25-50%
--	--	--------

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 2)		
Numéro CE: 920-901-0 Reg.nr.: 01-2119456810-40-xxxx	Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics Asp. Tox. 1, H304 EUH066	12,5-25%
Numéro CE: 927-285-2 Reg.nr.: 01-2119480162-45	Hydrocarbons, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics Asp. Tox. 1, H304 EUH066	12,5-25%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	<12,5%
CAS: 90622-58-5 EINECS: 292-460-6 Reg.nr.: 01-2119456810-40	C11-15-Isoalkanes Asp. Tox. 1, H304 EUH066	1-5%
CAS: 108-21-4 EINECS: 203-561-1 Numéro index: 607-024-00-6 Reg.nr.: 01-2119537214-46	acétate d'isopropyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	1-5%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine
Etourdissement
Vertiges
Nausées
Troubles gastro-intestinaux
Crampes
Risque d'incidents respiratoires.

· **Risques**· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
Surveiller la tension artérielle.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers****résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple: Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers**· Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante. Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 4)

- Préventions des incendies et des explosions: Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- Classe de stockage: 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP	Valeur momentanée: 723 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m ³ , 50 ppm
------	---

108-21-4 acétate d'isopropyle

VLEP	Valeur momentanée: 1140 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 950 mg/m ³ , 250 ppm
------	---

67-63-0 2-propanol

VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
------	--

DNEL**123-86-4 acétate de n-butyle**

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	11 mg/kg bw/day (ARB) 6 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	7 mg/kg bw/day (ARB) 3,4 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	600 mg/m ³ Air (ARB) 300 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	48-300 mg/m ³ Air (ARB) 12-35,7 mg/m ³ Air (BEV)

108-21-4 acétate d'isopropyle

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	43 mg/kg bw/day (ARB) 26 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	850 mg/m ³ Air (ARB) 510 mg/m ³ Air (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	227-279 mg/m ³ Air (ARB)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 5)

		136-168 mg/m ³ Air (BEV)
67-63-0 2-propanol		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	888 mg/kg bw/day (ARB)
		319 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	500 mg/m ³ Air (ARB)
		89 mg/m ³ Air (BEV)

· PNEC

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC (wässrig)	35,6 mg/l (KA) 0,018 mg/l (MW) 0,18 mg/l (SW) 0,36 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0903 mg/kg Trockengew (BO) 0,0981 mg/kg Trockengew (MWS) 0,981 mg/kg Trockengew (SWS)

108-21-4 acétate d'isopropyle

PNEC (wässrig)	190 mg/l (KA) 0,022 mg/l (MW) 0,22 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,35 mg/kg Trockengew (BO) 0,125 mg/kg Trockengew (MWS) 1,25 mg/kg Trockengew (SWS)

67-63-0 2-propanol

PNEC (wässrig)	2.251 mg/l (KA) 140,9 mg/l (MW) 140,9 mg/l (SW) 140,9 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	28 mg/kg Trockengew (BO) 552 mg/kg Trockengew (MWS) 552 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
 · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger ni boire.
 Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 Filtre provisoire:

· Protection respiratoire:

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 6)

· Protection des mains:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après chaque nettoyage utiliser des crèmes d'entretien, pour une peau très sèche une pommade grasse.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EEG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gantsValeur pour la perméabilité: taux ≤ 1 , 30 min

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 7)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.	
· <u>Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:</u>	Caoutchouc nitrile Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733) Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art_No. 890) Butylcaoutchouc Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
· <u>Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:</u>	Caoutchouc nitrile Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
· <u>Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:</u>	Caoutchouc chloroprène Gants en tissu épais Gants en cuir Caoutchouc naturel (Latex)
· <u>Protection des yeux/du visage</u>	Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
· <u>Protection du corps:</u>	Vêtement de protection résistant aux solvants

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· <u>Indications générales.</u>	
· <u>Couleur:</u>	Incolore
· <u>Odeur:</u>	Caractéristique
· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé. non applicable
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	126 °C
· <u>Inflammabilité</u>	non déterminé
· <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u>	
· <u>Inférieure:</u>	3 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
· <u>Supérieure:</u>	10,4 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
· <u>Point d'éclair</u>	28 °C
· <u>Température d'inflammation:</u>	370 °C
· <u>pH</u>	Non déterminé.
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique</u>	Non déterminé.
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	10,7 hPa (123-86-4 acétate de n-butyle)
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	0,8 g/cm³

9.2 Autres informations

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 8)

· Teneur en solvants:
 · Solvants organiques: 94,0 %

· Informations concernant les classes de danger physique
 · Substances et mélanges explosibles

· Gaz inflammables néant

· Aérosols néant

· Gaz comburants néant

· Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Substances et mélanges autoréactifs néant

· Liquides pyrophoriques néant

· Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes néant

néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 9)

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Réactions aux acides.

Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

· **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Fluorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbons, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)

Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	2,5 mg/m3 (rat)
	LC50/8h	>5.000 ppm (rat)
	NOAEC	1.000 mg/l (rat)

Hydrocarbons, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 10)

Inhalatoire	NOAEL	>10.400 mg/m ³ (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50	390 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	64 mg/l (Brachydanio rerio)
90622-58-5 C11-15-Isoalkanes		
Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,6 mg/l (rat)
108-21-4 acétate d'isopropyle		
Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
67-63-0 2-propanol		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
		5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	NOAEL-Werte	400 mg/kg (rat)
	LD50	13.900 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	47,5 ppm (rat)
	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)
	LC50	25.000 mg/m ³ (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (Leuciscus idus)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 11)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbons, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics

EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
EL0/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,011 mg/l (daphnia magna)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)

Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics

EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
LC50/96h	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

Hydrocarbons, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

EL50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
LL50/96h	>1.000 mg/l (piscis)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,103 mg/l (piscis)

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/24h	72,8 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
EC50/96h	320 mg/l (green alge)
LC50/24h	205 mg/l (daphnia magna)
IC50/72h	648 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	959 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/16h	959 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	200 mg/kg (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	23 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Zellvermehrungshemmtest)
	674 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	62 mg/l (Danio rerio.)
	81 mg/l (piscis)
	100 mg/l (Iepomis macrochirus)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 12)

	62 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
	18 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)
90622-58-5 C11-15-Isoalkanes	
EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
EL0/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	<100 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	2.890 mg/l (pimephales promelas)
67-63-0 2-propanol	
EC50/24h	9.714 mg/l (daphnia magna)
EC50	>1.000 mg/l (BES)
LC50/24h	9.714 mg/l (daphnia magna)
EC50/15min	22.000 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	5.175 mg/l (pseudomonas putida) (DIN 38412)
EC50/48h	13.299 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	6.550 mg/l (piscis)
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 13*	solvants

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 13)

07 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 07 00	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs
07 07 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Alcool

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	UN3295
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· <u>ADR</u>	3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (ACÉTATE D'ISOPROPYLE, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))
· <u>IMDG, IATA</u>	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (ISOPROPYL ACETATE, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· <u>ADR</u>	
	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· <u>IMDG, IATA</u>	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· <u>Marine Pollutant:</u>	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· <u>Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):</u>	Attention: Liquides inflammables.
· <u>No EMS:</u>	30
· <u>Stowage Category</u>	F-E,S-D
	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 14)

· ADR	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E1
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: E1
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (ACÉTATE D'ISOPROPYLE, ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- Aucun des composants n'est compris.
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- 5.000 t
- 50.000 t
- Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.07.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.07.2022

Nom du produit: Anti-Tâches Nano

(suite de la page 15)

- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
- Aucun des composants n'est compris.
- VOC EU 747,4 g/l
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Service établissant la fiche technique: Laboratoire
- Date de la version précédente: 22.02.2022
- Numéro de la version précédente: 5
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4